

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 4 novembre 2008 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 6 octobre 2008 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche:

- 1.- D'accuser réception et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer énumérées ci-dessous; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus

ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Pacte rural – volet local – Mante du Carré

Ajustement au budget - Réception

01.382.90.098 – Subventions diverses	+3 470.00
03.800.00.001 – Fonds réservés	+3 470.00
01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+3 470.00
02.620.00.991 – Développement – pacte rural	+3 470.00

Écritures au Grand-livre -

03.800.00.001 – Envoi à la réserve pacte rural (dt)	\$3 469.90
05.910.13.000 – Mante du Carré (ct) - Réserve	\$3 469.90
05.910.13.000 – Mante du Carré (dt) – Réserve	\$3 469.90
01.158.01.000 – Appropriation de réserve – Pacte rural	\$3 469.90

Pavage excédentaire à la subvention

Écriture de grand-livre

05.910.07.000 – Réserve Shipton/Magnola (dt)	\$30 033.75
01.158.01.000 – Appropriation de réserve (ct)	\$30 033.75

Ajustement du budget

03.130.00.610 – Immobilisation travaux publics	+30 034.00
01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+30 034.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soient acceptés les comptes énumérés ci-dessous et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	88 623.09
- Administration	7 229.94
- Sécurité publique	8 346.67

- Transport routier	71 267.46
- Hygiène du milieu	52 098.88
- Aménagement et urbanisme	7 186.13
- Loisirs et culture	8 906.26
- Financement	-----.
- Immobilisations/Investissements	54 834.42
Total :	298 492.85

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Jean-Charles Hamel** – Demande pour connaître s’il y a des projets de développement à l’étude pour le secteur de la rue Ferland – Aqueduc et/ou égouts ?
- **Andrée Beauchesne** – Doléances pour qu’il soit procédé au déneigement du trottoir situé sur la rue Stevenson entre les rues Crown et Pine – Pétition déposée à cet effet au niveau de la correspondance;
- **Michel Poirier** – Invitation aux membres du Conseil de participer aux soupers organisés par les Chevaliers de Colomb, conseil 3322 de Danville le 1^{er} vendredi de chaque mois – Également demande pour qu’il soit procédé au déneigement du trottoir de la rue Hébert;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n’a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée;

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de novembre est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un total de \$99,500.00 et un cumulatif d’année de \$ 2,710,876.00;

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **2114 – 2008 - Village culturel de l’Estrie** – Demande d’appui financier (\$250.00 sur la base de la population) pour l’organisation de la 14^{ième} édition du « Happening jeunesse de l’Estrie » qui doit avoir lieu à Magog - \$225.00 en 2007;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité participe financièrement à cette activité à raison d'une somme de \$225.00.

ADOPTÉ

- **2115 – 2008 - Barry Evans** – Offre de procéder au déneigement et sablage du chemin Broscomb pour la saison 2008/2009 pour la somme de \$285.00 en hausse de \$10.00;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à l'offre déposée et procède au paiement de la somme demandée en deux (2) versements.

ADOPTÉ

- **2116 – 2008 - Site d'enfouissement** – Transmission du budget pour 2009 établissant la quote-part de la Municipalité à \$2 957.00;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte la proposition de budget soumise par la MRC des Sources et transmette à cette dernière copie de la présente résolution à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

- **2117 – 2008 – Traîneau de survie** – Présentation des réponses reçues des différentes municipalités de la M.R.C. – Seule Asbestos n'a pas répondu à ce jour;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que photocopie des résolutions reçues de chaque municipalité soit adressée à la Sûreté du Québec, bureau de Wotton ainsi qu'à chaque municipalité de la M.R.C. des Sources.

ADOPTÉ

- **2118 – 2008 - C.P.T.A.Q.** – Demande de clarification de la résolution adoptée dans le dossier de Harry Lodge & Ville de Danville – Utilisation autre qu'agricole, spécifier l'usage projeté;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande formulée par monsieur Harry Lodge (dossier AR-359450) vise essentiellement une aliénation en faveur de la Municipalité qui projette de l'intégrer aux terrains déjà utilisés pour son service des travaux publics et sur lesquels sont construits le garage, les hangars et qui servent également de lieu d'entreposage.

ADOPTÉ

- **2119 – 2008 - Rollande Vigneux** – Demande de contribution financière au montant maximal de \$200.00 pour la continuité de l'activité « Donnez au suivant » pour les citoyens de Danville, le samedi, 6 décembre 2008 en complément des activités de la Fédération des Oeuvres de charité Danville-Shipton;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$200.00 pour la poursuite de l'activité.

ADOPTÉ

- **2120 – 2008 - Ville de Warwick** – Soumission d'un projet d'entente pour diverses activités de loisirs notamment tennis & piscine;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte la proposition soumise mais en la limitant *aux seuls cours de tennis et à l'utilisation de la piscine* excluant les autres services mentionnés dans la proposition d'entente et qu'à cet effet le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité le dit document.

ADOPTÉ

- **2121 – 2008 - Aréna Connie Dion** – Demande « d'appui afin de recevoir le versement de l'entente » dans le cadre du projet de construction du centre de conditionnement physique de l'aréna Connie Dion et cautionnement pour un maximum de \$49,999.00 sur le projet;

Considérant l'existence de la résolution 1801-2007 en vertu de laquelle la Municipalité appuyait le « *Projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique* » au Centre récréatif Connie Dion et acceptait qu'en vertu du montage financier soumis une somme de \$10,000.00 devait provenir du « Pacte rural – volet local de la Ville de Danville »;

Considérant que le montage financier soumis à l'époque ne comportait aucune mention de cautionnement envers la Caisse Populaire des Métaux Blancs et que de plus si tel avait été le cas la Municipalité aurait exigé qu'il ne soit pas plus élevé que la proportion obtenue en prenant en compte l'évaluation foncières des Municipalités d'Asbestos et de Danville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

- 1° Autorise l'émission d'un chèque au montant de \$ 7,000.00 en exécution de l'engagement contracté en vertu de la résolution 1801-2007 datée du 2 octobre 2007; et
- 2° Retarde son adhésion au cautionnement maintenant demandé et qui n'était pas un élément constitutif du montage financier présenté et ce

tant que n'aura pas été solutionné par la même occasion la sauvegarde et protection des argents investies par la Municipalité en contribution et subventions à ce jour et ayant contribué à la survie du Centre récréatif Connie Dion.

ADOPTÉ

- **2122 – 2008 - C.L.D. des Sources** – Demande de participation financière au montant de \$500.00 pour la réalisation d'une « Borne d'informations du chemin des Cantons » d'une valeur de \$4,000.00;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la proposition soumise et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$500.00 pour permettre l'acquisition de la « borne » en question.

ADOPTÉ

- **2123 – 2008 - Ville d'Asbestos** – Offre de procéder à l'acquisition conjointe (50-50) d'une cage anti-déflagration pour le remplissage des cylindres utilisés par les services de protection contre l'incendie;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité acquiesce à la proposition formulée et autorise le directeur général de procéder à l'acquisition de l'équipement en question.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2124 – 2008 – Pacte rural / volet I** – Recommandations par le Comité relativement aux 2 projets acceptés;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité procède aux recommandations suivantes, savoir :

- 1° Que soient produites les pièces justificatives requises à savoir photocopie recto/verso des chèques émis par le promoteur et encaissés par les bénéficiaires dans le cas du dossier de « Frères de Son »; et
- 2° Qu'il soit donné suite à la demande de « *ventilation de l'investissement inscrit au montant de \$12,366.00* » tel que mentionné à la résolution 2015-2008 avant de statuer sur « *l'utilisation du solde du montant qui proviendrait du Programme national de la ruralité soit la somme de \$1,903.20* » et ce en regard avec le dossier de la « Mante du Carré »;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'agente du Programme national de la ruralité pour la M.R.C. des Sources.

ADOPTÉ

- **2125 – 2008** – Centre Mgr. Thibault – Accès pour personnes à mobilité restreinte;

Considérant le refus manifesté à la demande de subvention pour la réalisation d'une rampe pour permettre l'accès au Centre communautaire Mgr. Thibault pour les personnes à mobilité restreinte;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité ratifie la commande faite par le directeur général auprès des « Ateliers Beauchemin Inc. » pour la réalisation et l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité restreinte devant accéder au Centre communautaire Mgr. Thibault.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2126 – 2008** – Financement et refinancement – Acceptation de l'offre faite pour les règlements 30-2002 et 74-2008 - Adjudication;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de \$307,100.00 par billets en vertu des règlements numéros 30-2002 et 74-2008 au prix de 98.01400 échéant en série de 5 ans comme suit :

19,800.00\$	3.55000%	12 novembre 2009
20,700.00\$	3.70000%	12 novembre 2010
21,500.00\$	4.15000%	12 novembre 2011
22,500.00\$	4.60000%	12 novembre 2012
22,600.00\$	5.00000%	12 novembre 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

- **2127 – 2008** – Financement et refinancement – Règlements 30-2002 et 74-2008 – Concordance, courte échéance et modalités;

ATTENDU QUE la Ville de Danville se propose d'emprunter par billets un montant total de 307,100.00\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
30-2002	157,100.00

74-2008	150,000.00
---------	------------

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le (les) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche appuyé par la Conseillère Francine L. Girard :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets seront datés du 12 novembre 2008;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	19,800.00\$		
2.	20,700.00\$		
3.	21,500.00\$		
4.	22,500.00\$		
5.	23,700.00\$		
5.	198,900.00\$	>222,600.00\$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le (les) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 12 novembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 30-2002 et 74-2008 chaque emprunt subséquent devra être pour le solde de la balance due sur l'emprunt;

QUE la municipalité avait, le 4 novembre 2008, un montant de 157,100.00\$ à renouveler sur un emprunt original de \$190,322.00, pour une (des) période(s) de 15 ans, en vertu du règlement numéro 30-2002;

QUE la municipalité emprunte les 157,100.00\$ par billets, en renouvellement d'un billet, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉ

- **2128 – 2008 – Financement, refinancement** – Règlements 30-2002 et 74-2008 – Tableau combiné – Approbation et certification;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que soit accepté le tableau combiné relatif au refinancement du règlement 30-2002 et au financement du règlement 74-2008 tel que reproduit ci-après et que le directeur général soit autorisé à en certifier des copies.

	Année	® 30-202	(N) 74-2008	Total	
1	2009	7 600	12 200	19 800	
2	2010	7 900	12 800	20 700	
3	2011	8 200	13 300	21 500	
4	2012	8 600	13 900	22 500	
5	2013	9 100	14 600	23 700	222 600
6	2014	9 400	15 200	24 600	----198 900
7	2015	9 800	15 900	25 700	échéance (6 à
8	2016	10 300	16 600	26 900	15)
9	2017	10 800	17 400	28 200	
10	2018	11 200	18 100	29 300	
11	2019	11 700		11 700	
12	2020	12 300		12 300	
13	2021	12 800		12 800	
14	2022	13 400		13 400	
15	2023	14 000		14 000	
TOTAL		157 100	150 000	307 100	
Année 5		115 700	83 200	198 900	

ADOPTÉ

- **2129 – 2008 – Paiement des taxes foncières 2009** – Étalement des versements de 2 à 3;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que les taxes foncières pour l'exercice financier 2009 dont le total sera égal ou supérieur à \$300.00 soient étalées sur 3 versements en lieu et place des 2 versements en vigueur jusqu'à ce jour.

ADOPTÉ

- **2130 – 2008 – Quote-parts de la MRC** – Demande d'étalement du paiement des quote-parts;

Considérant que ce Conseil a décidé d'étaler sur trois (3) versements le paiement des taxes foncières pour l'exercice financier 2009 en lieu et place de deux (2) versements;

Considérant qu'en conséquence de cette décision les entrées d'argent pour la Municipalité seront davantage étalées dans le temps et qu'il en sera de même quant à leur disponibilité;

Considérant qu'il y a lieu de demander à certains « fournisseurs » d'étaler également leurs demandes de paiements particulièrement ceux dont les déboursés se réalisent progressivement en cours d'année;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que demande soit faite auprès de la M.R.C. des Sources à l'effet que le paiement des quote-parts pour l'exercice financier 2009 soit réparti sur trois (3) versements comme le sera le paiement des taxes foncières pour la Ville de Danville.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la présente assemblée soit ajournée au Lundi, 24 novembre 2008 à 19h00 pour la présentation du rapport du Maire et délibérer sur tout autre sujet pouvant être soumis à l'attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**